



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

**N° 5 – ADMINISTRATION
GENERAL**

**Fixation des tarifs
d'occupation du
domaine public**

Rapporteur :

Eric Soreau, adjoint

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 avril 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Bruno Garraïalde, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Guillaume Colas, adjoint
- Christine Gonzalo conseillère municipale à Manuel Vaquero, conseiller municipal délégué
- Isabelle Tinaud-Nouvian, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Yvette Debarbieux, conseillère municipale à Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillère municipale
- Hugo Maillos, conseiller municipal à Pascal Lafitte, conseiller municipal

Absents : Monique Labattut, conseillère municipale

Date de la convocation : 29 mars 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Nathalie Morice a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N° 5 – ADMINISTRATION GENERALE

Fixation des Tarifs d'occupation du domaine public

M. Soreau, adjoint, expose :

1°/ Tarification des droits d'occupation temporaire du domaine public en lien avec des opérations commerciales :

La commune de Saint-Jean-de-Luz est sollicitée par des demandes d'occupation temporaire du domaine public en lien avec des opérations commerciales. Jusqu'à présent, la commune accordait aux demandeurs une occupation à titre gracieux.

Il est donc proposé de mettre en place une tarification pour les droits d'occupation temporaire du domaine public à usage commercial pour ces bénéficiaires.

Quatre zones ont été déterminées :

- **Le front de mer**
 - *Grande plage*
 - *Sainte Barbe*
 - *Croix d'Archilua*
 - *Erromardie*
 - *Lafitenia*
 - *Mayarco*
 - *Senix*

- **Le centre-ville**
 - *Place Louis XIV*
 - *Place Foch*
 - *Rue Gambetta*
 - *Boulevard Thiers*
 - *Boulevard V. Hugo*
 - *Les Halles (Parvis)*
 - *Parc Ducontenia*
 - *Centre culturel (Parvis)*

- **Les bords de la Nivelle**
 - *Du groupe Elgar au site de Chantaco inclus*

- **Le secteur hors-zone**

Le montant de la redevance est proposé aux tarifs suivants :

- Le front de mer : 15€/m²/jour
- Le centre-ville : 10€/m²/jour
- Les bords de la Nivelle : 8€/m²/jour
- Le secteur hors-zone : 5€/m²/jour

2°/ Droits de tournage de films :

Chaque année, des demandes de tournages de films et/ou séries télévisées occupant le domaine public sont effectuées auprès de la commune de Saint-Jean-de-Luz. Jusqu'à ce jour, aucune participation financière n'était exigée.

Il est proposé de mettre en place une tarification pour les droits de tournage des longs et courts métrages.

Les documentaires concernant la commune de Saint-Jean-de-Luz et/ou le Pays-Basque sont exclus de cette tarification ainsi que les tournages à but non lucratif.

Le montant de la redevance est proposé aux tarifs suivants, par jour non fractionnable :

Types et lieux de tournage	Tarifs
Court et long métrage – Redevance d'occupation du domaine public (occupation/privatisation de l'espace public : rues, places, parcs, jardins, etc avec prise d'arrêtés de stationnement et de circulation et prêt de barrières)	500 euros
Court et long métrage – Redevance d'occupation des bâtiments et équipements publics	750 euros
Court et long métrage – Redevance d'occupation des monuments historiques et du secteur sauvegardé (églises, etc)	900 euros

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la tarification des droits d'occupation temporaire du domaine public à usage commercial comme exposé ci-dessus,
- d'approuver la tarification des droits de tournage de films comme exposé ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Commerce-artisanat, développement économique, tourisme animation et événementiel* » du 22 mars 2024,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale, ressources humaines* » du 27 mars 2024,
- Approuve la tarification des droits d'occupation temporaire du domaine public à usage commercial comme exposé ci-dessus,
- Approuve la tarification des droits de tournage de films comme exposé ci-dessus.

Adopté à 28 voix

4 abstentions (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-
Althabegoity, M. Maillos)

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

